



Litige avec un salarié

Par gestion

bonjour

nous sommes une entreprise de transport et un de nos salarié nous a envoyé une lettre en recomande pour nous informé que suite à un incident sur le camion qu il conduisait , il ne reprendrait plus la conduite tant que celui ci ne sera pas réparé par un garage agréé
que lui répondre en retour
bien à vous

Par Isadore

Bonjour,

Tout dépend de la nature de "l'incident". Pour grossier le trait, si c'est une rayure sur la peinture, vous pouvez enjoindre votre salarié de reprendre le travail et le sanctionner s'il refuse. Si les freins ont lâché sur l'autoroute faute d'entretien, il peut exercer son droit de retrait jusqu'à ce que vous lui fournissiez un véhicule garantissant sa sécurité.

En tant qu'employeur, il vous incombe d'assurer la sécurité de vos salariés. Si le salarié signale un problème potentiellement dangereux sur un véhicule, il est en droit d'arrêter de travailler et de toucher son salaire. Et s'il y a un accident corporel, ça pourrait vous coûter plus cher que le prix du camion.

A vous de juger si le salarié exagère ou s'il a raison.

Par AGeorges

Bonjour Gestion,

C'est le genre de demande qui ne veut rien dire.

Il n'existe pas de qualification générale "garage agréé", cela ne se conçoit que par rapport à une assurance, et dans la mesure où il y a eu un sinistre (accident ou autre).

Une telle demande laisse supposer que votre façon d'entretenir votre flotte n'est pas vraiment fiable, que c'est un peu du bricolage, avec des réparateurs pas qualifiés, etc. C'est en tous cas ce que pense votre salarié.

Soit c'est vrai, et vous devez bien revoir l'entretien de vos camions, par du personnel compétent, des pièces d'origine, éviter le chewing-gum et le fil de fer, ou avoir un garage par défaut reconnu pour la qualité de son travail,

Soit c'est faux, et vous êtes bien conscients de tout cela, et vous pouvez rassurer votre salarié sur ce qu'il laisse entendre.

Au plus probable, vous êtes dans une situation intermédiaire, pour des raisons d'économies que l'on peut imaginer, et vous allez au devant d'ennuis, même si la demande est formulée maladroitement.

Ma réponse ne met personne en cause, le propos est d'envisager les divers cas.